

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****16079370***

Tribunal de Commerce

3 1 MAI 2016Brabant Wallon
Greffe**N° d'entreprise :** 0872.247.160**Dénomination**(en entier) : **B FLY CONSTRUCT**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**Siège : **rue de Caraute, 64 - 1410 Waterloo**

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL - COORDINATION DES STATUTS

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "B FLY CONSTRUCT", ayant son siège social à 1410 Waterloo, rue de Caraute, 64, clôturé par le notaire Jean Botermans, à Braine-l'Alleud, le dix-neuf février 2016, portant la relation d'enregistrement suivante : « Enregistré au BUREAU DE L'ENREGISTREMENT NIVELLES (AA) le trente mars deux mille seize – Rôles : deux (2) - Renvois : zéro (0) - Reçu pour droits d'enregistrement : cinquante euros zéro eurocent (€ 50,00) – Le receveur », que ladite assemblée a pris les résolutions suivantes :

Le Président expose et requiert formellement le notaire soussigné d'acter authentiquement ce qui suit :

I. La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Augmentation du capital social.
2. Droit de préférence - Souscription et libération des nonante (90) parts sociales nouvelles.
3. Constatation de la réalisation effective de l'augmentation de capital.
4. Modification et coordination des statuts.
5. Délégation de pouvoirs.

II. Le capital social est intégralement représenté à l'assemblée.

III. Le capital étant intégralement représenté, il n'y a pas lieu de justifier du mode de convocation et l'assemblée peut valablement délibérer.

IV. Il n'y a pas de commissaire, ni de porteurs d'obligations ni de titulaires de certificats émis en collaboration avec la société.

CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'ASSEMBLÉE

Tous ces faits sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée qui se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

RESOLUTIONS

Le Président expose les raisons qui ont motivé l'ordre du jour et après examen, l'assemblée prend les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION : AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMÉRAIRE

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-cinq mille euros (35.000,00 EUR), pour le porter de trente-huit mille six cents euros (38.600,00 EUR) à septante-trois mille six cents euros (73.600,00 EUR), par la création de nonante (90) parts sociales nouvelles, sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les cent (100) parts sociales existantes. Elles participeront aux bénéfices à partir de ce jour, prorata temporis. Elles seront immédiatement souscrites au pair, en espèces et entièrement libérées. Les nonante (90) parts sociales nouvelles seront numérotées de 101 à 190.

DEUXIÈME RÉSOLUTION : DROIT DE PRÉFÉRENCE - SOUSCRIPTION - LIBÉRATION

Après que les associés aient déclaré avoir parfaite connaissance des conséquences financières de la présente augmentation du capital et après qu'ils aient déclaré renoncer à titre individuel et de manière expresse et irrévocable, en ce qui concerne la présente augmentation de capital, à l'exercice du droit de préférence qui leur est reconnu par la loi et les statuts, Monsieur Bruno MAERTENS, gérant et associé prénommé, déclare souscrire en espèces les nonante (90) parts sociales nouvelles, pour le prix global de trente-cinq mille euros (35.000,00 EUR).

Le souscripteur et les membres de l'assemblée reconnaissent, que chacune des parts sociales ainsi souscrites est entièrement libérée par un versement en espèces que le souscripteur a effectué au compte numéro BE72.7420.3234.7616 ouvert au nom de la société auprès de CBC Banque de sorte que la société a, dès à présent, de ce chef à sa disposition une somme de trente-cinq mille euros (35.000,00 EUR).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 09/06/2016 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

Une attestation de l'organisme dépositaire datée du 16 février 2016 sera conservée par le notaire soussigné.

TROISIÈME RÉSOLUTION : CONSTATATION DE LA RÉALISATION EFFECTIVE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les associés requièrent le notaire soussigné d'acter que l'augmentation de capital est intégralement souscrite, que chaque part sociale nouvelle est entièrement libérée et que le capital est ainsi effectivement porté à septante-trois mille six cents euros (73.600,00 EUR) et est représenté par cent nonante (190) parts sociales, sans mention de valeur nominale.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : MODIFICATION ET COORDINATION DES STATUTS

Les associés décident de mettre les statuts en concordance avec la décision arrêtée dans le cadre de la précédente résolution en remplaçant le texte de l'article 5 des statuts actuels par le texte suivant :

« Le capital social souscrit de la société est fixé à septante-trois mille six cents euros (73.600,00 EUR), représenté par cent nonante (190) parts sociales, sans valeur nominale. Les parts sociales sont numérotées de 1 à 190. »

Les associés décident de confier la coordination des statuts au notaire soussigné.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : DÉLÉGATION DE POUVOIRS

L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs au notaire soussigné afin de rédiger, signer et déposer le texte de la coordination des statuts de la société, conformément au Code des sociétés.

L'assemblée générale déclare investir Monsieur Bruno MAERTENS, gérant prénommé, des pouvoirs nécessaires pour représenter la société auprès de toutes les administrations, entre autres la banque carrefour des entreprises et pour signer toutes déclarations et faire en général toutes démarches nécessaires en vue de faire acter les décisions qui précèdent, pour autant que de besoin.

VOTES

Mises aux votes, toutes les résolutions qui précèdent ont été adoptées séparément et successivement à l'unanimité.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME,

JEAN BOTERMANS

NOTAIRE

AVENUE LEON JOUREZ 14

1420 BRAINE-L'ALLEUD

TEL : 02 384 87 65

FAX : 02 384 45 19

E-MAIL : JEAN.BOTERMANS@NOTAIRE.BE

Dépôt simultané : expédition de l'acte et coordination des statuts